L'an deux mil vingt et le 30 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes (en raison des recommandations COVID19), sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe

<u>Présents</u>: THIEL Damien, GILLES Jean-François, ROBIN Denis, TEODOSIO Fanny, GALL Pascal, GIROUX Céline, BELVO Patrice, GUERARD Sylvie, HENOT Christophe, HINSCHBERGER Fabrice, MAUL Ludovic, RAISON Denis

Absents excusés : MAILLOT Frédéric, COURRIER François (procuration à ROBIN Denis)

Secrétaire de séance : HINSCHBERGER Fabrice

Les convocations ont été adressées le 21 octobre 2020 avec l'ordre du jour suivant :

- (5.7) transfert du bail de location de chasse du lot communal
- (5.4) délégations consenties au maire par le conseil municipal complément dcm du 04/09/2020
- (7.1) créances admises en non-valeur
- (7.1) fixation tarif case-urne funéraire
- (5.3) nomination délégué titulaire remplaçant au SIVOM

26/2020: (3.3) TRANSFERT DU BAIL DE LOCATION DE CHASSE DU LOT COMMUNAL.

Monsieur le Maire rappelle le décès de l'adjudicataire du lot unique de chasse communal, Monsieur Marc JUNGLING et donne lecture du courrier du 8 septembre 2020 de Monsieur Gilles DEPENVEILLER demandant le transfert du bail de chasse à son nom pour l'ancienne équipe de partenaires de chasse enregistrés, bénéficiant d'une carte de partenaire.

Vu l'article 17.1 du cahier des charges de la chasse,

Vu le dossier de demande de transfert du bail de chasse de Monsieur Gilles DEPENVILLER en date 9 octobre 2020,

Vu la commission communale consultative de la chasse consultée par voie électronique par courriel du 12 octobre 2020, et notamment les avis favorables avec réserve de la fédération départementale des chasseurs, du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers, de l'office français de la biodiversité et de la direction départementale des territoires, demandant les pièces complémentaires suivantes :

- Le certificat libératoire du FDIDS attestant que les cotisations sont à jour, document fourni le 13 octobre 2020
- L'attestation sur l'honneur selon laquelle le candidat s'engage à valider son permis de chasser tous les ans, document fourni le 13 octobre 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir délibérer,

- accepte le transfert du bail de chasse du lot unique communal de Lorry-Mardigny à M. Gilles Depenviller
- autorise le maire à signer tout document afférent.

Délibération prise à l'unanimité

27/2020 : (5.4) DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

EN COMPLEMENT DE LA DELIBERATION PRISE LE 04 SEPTEMBRE 2020

Pour des raisons de rapidité et d'efficacité dans le traitement des dossiers, le Conseil Municipal peut

déléguer au Maire les pouvoirs énumérés dans l'article L2122-22 du CGCT.

Le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat

Le Conseil Municipal, après avoir délibérer,

- décide de rajouter un pouvoir de l'article L2122.22 du CGCT
- $\ll 4^{\circ}$ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Délibération prise à l'unanimité

28/2020: (7.1) CREANCES ADMISES EN NON VALEUR

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur THOMAS Christian, Trésorier de la Commune, concernant l'état des non-valeurs pour le budget eau, (créances non perçues de 2005 à 2020) d'un montant total de 1 392.73 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibérer,

- décide d'admettre ces créances en non-valeur pour un montant de 1 392.73 €, cette somme sera mandatée à l'article 6541 du budget eau.

Délibération prise à l'unanimité

29/2020: (7.1) FIXATION TARIF CASE-URNE FUNERAIRE

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibérer,

- accepte la mise en place de case-urne funéraire aux cimetières de LORRY et de MARDIGNY
- fixe le tarif d'une concession trentenaire d'une case-urne funéraire à 50 €.

Délibération prise à l'unanimité

30/2020: (5.3) NOMINATION DELEGUE TITULAIRE SIVOM

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibérer,

- décide de nommer Monsieur THIEL Damien, délégué titulaire au SIVOM en remplacement de Monsieur MAILLOT Frédéric.

Délibération prise à l'unanimité

Signatures

HARDY Philippe	THIEL Damien	GILLES Jean-François

ROBIN Denis	COURIER François	GALL Pascal
	Absent	

(procuration à ROBIN Denis)

MAILLOT Frédéric BELVO Patrice GIROUX Céline (Absent excusé)

GUERARD Sylvie HENOT Christophe HINSCHBERGER Fabrice

MAUL Ludovic RAISON Denis TEODOSIO Fanny